

Inspecteur santé et sécurité au travail (ISST)- F/H

Ref : MENJ-01-2026-47787

Employeur

Rectorat de Paris

Localisation

19 bv d'Indochine 75019 Paris

Domaine : Organisation, contrôle et évaluation

Date limite de candidature : 16/10/2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Expérience souhaitée

Expert

Rémunération

(fourchette indicative pour les contractuels)

Non renseigné

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Management

Non

Télétravail possible

Non

Profil recherché

Vos compétences principales mises en œuvre

Savoirs :

- Bonne connaissance du fonctionnement du système éducatif
- Connaissances juridiques relative des règles applicables en matière de santé et sécurité au travail,
- Bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'administration,
- Techniques d'inspection et de contrôle,
- Techniques d'analyse de risque.

Savoirs faire techniques ou méthodologiques :

- Capacité d'adaptation aux évolutions réglementaires
- Capacité rédactionnelle
- Capacité d'analyse, de synthèse et de reporting
- Production de diagnostic
- Excellente maîtrise des logiciels de bureautique

Une expérience professionnelle dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail serait grandement appréciée. Les candidatures des personnes ayant suivi la formation obligatoire en matière de santé et de sécurité au travail auprès de l'INTEFP (institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) seront étudiées prioritairement.

A défaut, le candidat retenu devra s'engager à suivre cette formation (cycle de 6 semaines de formation en alternance à l'INTEFP entre octobre et février).

La durée d'affectation souhaitable est de 3 ans minimum.

Savoirs être :

- Autonomie, esprit dynamique
- Discrétion professionnelle,
- Facultés d'adaptation et réactivité
- Organisation, rigueur
- Aptitude au travail en équipe
- Sens des relations humaines, capacité d'écoute, pondération, disponibilité

Les compétences territoriales de l'inspecteur santé et sécurité au travail :

Il a compétence sur l'ensemble des services et établissements implantés dans le ressort de l'académie, qu'il s'agisse d'inspecter les bâtiments abritant une école primaire, un collège, un lycée, le rectorat ou une direction académique. À ce titre, il a libre accès à tous les locaux et lieux de travail et peut rencontrer toutes les personnes qu'il souhaite, après en avoir informé le chef d'établissement ou de service.

Niveau d'études minimum requis

Niveau

Niveau 7 Master/diplômes équivalents

Langues

Français

Autonome

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

À propos de l'offre

Informations complémentaires

3 derniers comptes rendus d'entretien professionnel à adresser par mail aux adresses suivantes : ce.drh@ac-paris.fr et dpatss-recrutement@ac-paris.fr IDENTIFICATION DU POSTE Domaine fonctionnel : Ressources humaines Catégorie : A Fonction : Inspecteur Santé et sécurité au Travail de l'académie de Paris Localisation du poste : Rectorat de Paris – Site Visalto – 12 bd d'Indochine, 75019 PARIS

Conditions particulières d'exercice

Pour accomplir ses missions, l'inspecteur santé et sécurité au travail a librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail entrant dans le périmètre de son inspection.

Il est responsable des rapports d'inspection qu'il produit en toute objectivité et toute impartialité et dans le respect de l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

Il peut se faire présenter les registres imposés par la réglementation. Toutes facilités lui sont accordées dans l'exercice de ses missions.

De nombreux déplacements sont à prévoir (contrôle et réunions sur tout le territoire académique).

Conduite de projet :

L'ISST académique est placé sous l'autorité du recteur ou de son représentant et est évalué par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Il travaille en lien étroit avec la direction des ressources humaines, le médecin conseiller technique du recteur et le service de prévention des risques.

Il est amené à échanger avec les IA-DASEN ou leurs représentants, des chefs d'établissements, des IEN, les conseillers et assistants de prévention, les secrétaires et membres des formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail, les collectivités territoriales, etc.

L'ISST académique est soumis aux dispositions statutaires qui le régissent.

Métier de référence

Inspectrice / Inspecteur en hygiène et sécurité

Qui sommes nous ?

L'académie de Paris qui couvre le territoire de la ville de Paris est une académie monodépartementale. Elle est l'une des trois académies de la Région académique d'Ile de France avec les académies de Créteil et Versailles. Elle accueille 320 000 élèves des 1er et 2nd degrés répartis dans 762 écoles et 349 établissements publics et privés sous contrat. Elle compte 35 000 personnels dont 25 000 enseignants.

Les missions de l'inspecteur santé et sécurité au travail sont définies par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention

médicale dans la fonction publique.